

MAIRIE DE SENNECEY-LES-DIJON

Note de présentation brève et synthétique du COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) en date du 7 août 2015, prévoit désormais qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

C'est dans ce cadre que la présente note a été élaborée. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www.commune-sennecey-les-dijon.fr.

Version provisoire du 20-01-2023 – Document de travail

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 2.1. Les recettes réelles de fonctionnement
- 2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 3.1. Les dépenses d'équipement
- 3.2. Les opérations financières
- 3.3. Les recettes réelles d'investissement

4. LA DETTE COMMUNALE

- 4.1. Les principaux ratios
- 4.2. Evolution de l'encours de la dette (profil d'extinction)

1. SYNTHÈSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Sur l'exercice 2022, le budget général de la commune intègre les opérations comptables liées aux cellules commerciales auparavant retracées dans un budget annexe (clôture du budget annexe « cellules commerciale » par décision du Conseil municipal du 7 décembre 2021).

Présentation synthétique des résultats 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents
Résultats reportés		400 705,62 €	115 868,11 €		115 868,11 €	400 705,62 €
Opérations de l'Exercice	1 700 899,06 €	1 914 495,95 €	774 347,02 €	442 183,82 €	2 475 246,08 €	2 346 679,77 €
Totaux	1 700 899,06 €	2 315 201,57 €	890 215,13 €	442 183,82 €	2 591 114,19 €	2 757 385,39 €
Résultats de clôture		614 302,51 €	448 031,31 €			166 271,20 €
Restes à réaliser			61 102,01 €	149 536,25 €	61 102,01 €	149 536,25 €
Totaux cumulés	1 700 899,06 €	2 315 201,57 €	951 317,14 €	591 720,07 €	2 652 216,20 €	2 906 921,64 €
Résultats		614 302,51 €	359 597,07 €			254 705,44 €

L'exécution du budget 2022 fait donc apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **614 302,51 €** ;
- Un déficit d'investissement de 359 597,07 €. Hors restes à réaliser (dépenses et recettes engagées mais non encore réglées), il est constaté un déficit de **448 344,31 €**.

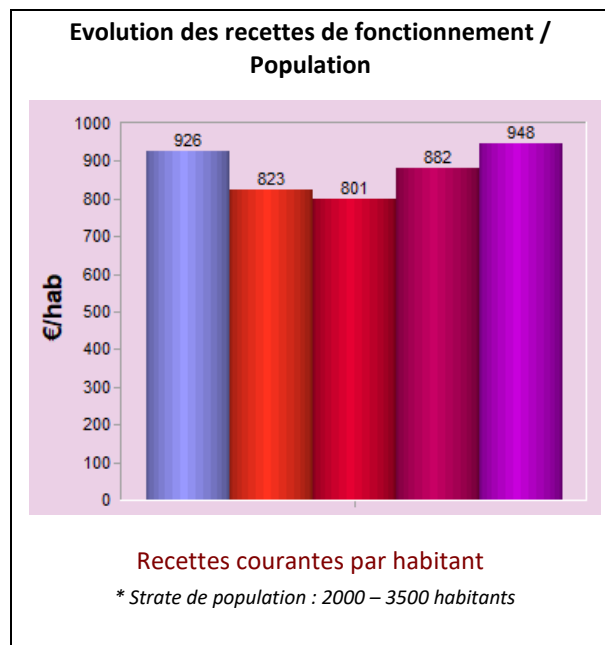
Ces résultats seront affectés au budget 2023 comme suit :

- R 1068 – Excédent de fonctionnement en couverture du déficit d'investissement pour **359 597,07 €** ;
- R 002 – Résultat de fonctionnement reporté pour **254 705,44 €** ;
- D 001 – Solde d'exécution de la section investissement reporté pour **448 031,31 €**.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes cumulées de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à **2 315 201,57 € y compris l'excédent de fonctionnement dégagé en 2021** (400 705,62 €). Par rapport à l'année 2021, l'évolution des recettes cumulées est de **+ 17,73 %** (+ 348 723,92 €).



En ne prenant en compte que les recettes de l'exercice 2022 (opérations de l'exercice 2022), les recettes s'élèvent à **1 914 495,95 € contre 1 819 876,47 €** en 2021 soit une augmentation de **+ 5,20 %** (+ 945 619,48 €).

Ainsi, l'évolution des recettes totales traduit une hausse des recettes de fonctionnement / habitant telle qu'elle est présentée ci-contre.

Légende	
	France 2021*
	Réalisé 2019
	Réalisé 2020
	Réalisé 2021
	Réalisé 2022

Cette hausse importante est notamment liée à l'intégration, sur l'exercice 2022, du budget annexe « Cellules Commerciales » au budget général de la commune.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 se répartissent comme suit :

Chapitre	Désignation	CA 2021	CA 2022	Evolution	%
013	Atténuations de charges	3 202,63 €	8 773,75 €	+ 5 571,12 €	+ 173,95 %
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	159 902,68 €	190 202,72 €	+ 30 300,04 €	+ 18,95 %
73	Impôts et taxes	1 259 627,04 €	1 362 151,04 €	+ 100 979,00 €	+ 8,01 %
74	Dotations, subventions et participations	221 790,41 €	262 428,44 €	+ 40 638,03 €	+18,32 %
75	Autres produits de gestion courante	47 306,23 €	83 872,38 €	+ 36 566,15 €	+77,30 %
77	Produits exceptionnels	121 024,87 €	5 795,62 €	- 115 229,25 €	-100,00 %
042	Opérations d'ordre	5 477,61 €	1 585,00 €	- 4 205,61 €	- 76,78 %
	TOTAL RECETTES	1 819 876,47 €	1 914 495,95 €	+ 94 619,48 €	+ 5,20 %

• Chapitre 013 : Les atténuations de charges

Ce chapitre correspond aux remboursements perçus par la commune sur les frais de rémunération du personnel (remboursement d'assurance lors d'arrêt de travail).

La hausse constatée est exclusivement liée à un congé maternité (88,5 % des jours d'arrêts constatés en 2022).

• Chapitre 70 : Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Les produits de ce chapitre correspondent au paiement des usagers des services publics (cantines scolaires, accueils périscolaires et Centre de Loisirs, Médiathèque, stages sportifs, concessions du cimetière ...) mais également aux remboursements de prestations par d'autres communes ou EPCI.

La hausse importante constatée (+ 18,95 % représentant + 30 300,04 €) est liée essentiellement :

- A la reprise des activités culturelles (+ 3 094 €)
- Au dynamisme des accueils de loisirs Enfance et Jeunesse :

<i>Désignation</i>	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes issues du Centre de Loisirs (vacances)	32 170,07 €	41 190,83 €	50 359,20 €
Recettes issues des services périscolaires	12 584,07 €	18 907,96 €	24 795,19 €
Recettes issues de la restauration scolaire	60 433,14 €	86 883,82 €	98 732,24 €
TOTAL RECETTES	105 187,28 €	147 393,27 €	173 886,63 €

• Chapitre 73 : Les impôts et les taxes

Les produits de ce chapitre correspondent aux impôts « ménages », à la taxe sur la publicité extérieure, la taxe sur les droits de mutation mais également aux participations du Grand Dijon (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire).

Une hausse globale de + 8,01 % représentant + 100 979,00 € est constatée sur l'exercice 2022. Néanmoins, dans le détail, des évolutions diverses apparaissent :

- Une hausse des recettes issues de la fiscalité locale de + 94 794 € (+ 8,85 %) provenant :
 - du dynamisme des bases en 2022 (réévaluation réglementaire des bases de + 3,4 % + évolution physique) ce qui représente 74 % de l'évolution constatée.
 - de l'évolution des taux de fiscalité + 2 % sur les taux de taxes foncières (bâti et non bâti) qui représente 26 % de l'évolution constatée.
- Une hausse importante des recettes issues de la Taxe Additionnelle sur les Droits de Mutation (+ 18 597,30 € soit + 40,8 %).
- Une baisse de la dotation de Solidarité Communautaire versée par Dijon Métropole suite à l'adoption de son Pacte Financier et Fiscal (- 6 272,00 € soit - 6,9 %).
- Une baisse de l'attribution de compensation versée par Dijon Métropole suite aux transferts des compétences Tourisme, Electricité et GEMAPI (- 2 257 € soit - 100,00 %). Il est à noter qu'à partir de l'exercice 2022, la commune est contributrice au budget de Dijon Métropole.

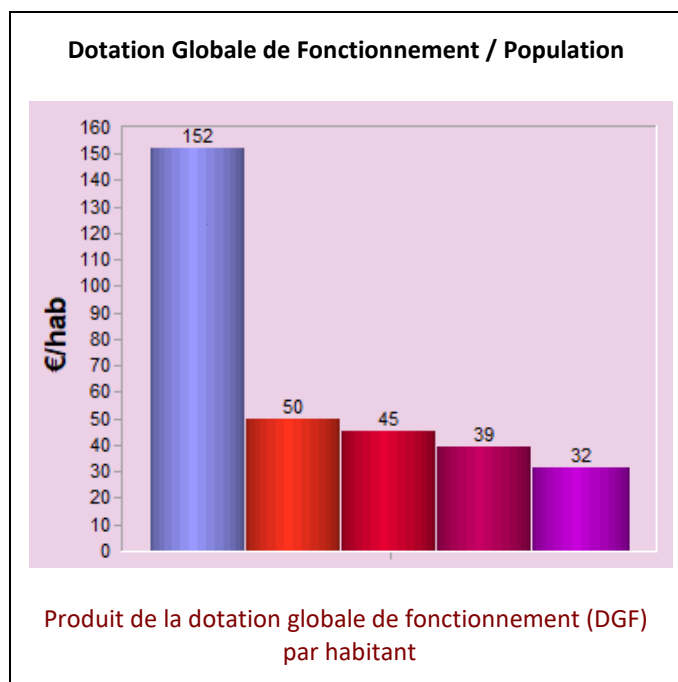
• Chapitre 74 : Les dotations, subventions et participations

Les produits de ce chapitre correspondent aux dotations versées par l'Etat mais également aux participations d'autres organismes (caisse d'allocations familiales notamment) et d'autres communes.

Une évolution importante de ce chapitre est constatée entre 2021 et 2022 (+ 40 638,03 € soit + 18,32 %). Néanmoins, dans le détail, des évolutions diverses apparaissent :

- Une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat de - 17 071,00 € (- 28,6 %) due à la péréquation et à la baisse de la population.
- Une hausse des autres dotations de + 11 284,92 € liée à la perception d'aides de l'état liées à l'organisation des élections présidentielles et législatives (1 100 €) et aux dispositifs de soutien à l'emploi (contrats Parcours-Emploi-Compétences pour 10 100 €).
- Une hausse importante du compte 7478 (recettes des autres organismes) liée aux versements perçus de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or de + 41 240,68 € (+ 36,90 %) du fait des décalages de versement des aides au service Enfance Jeunesse (rattrapage sur 2022).

Zoom sur la Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation Forfaitaire + Dotation Solidarité Rurale)



Avec 32 € par habitant en 2022, la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune de Sennecey-lès-Dijon est très significativement inférieure à la moyenne de sa strate (152 €).

Légende	
	France 2021 *
	Réalisé 2019
	Réalisé 2020
	Réalisé 2021
	Réalisé 2022

* Strate de population : 2000 – 3500 habitants

- **Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante**

Les produits de ce chapitre correspondent essentiellement aux revenus du patrimoine communal (des locations des salles municipales, de terres agricoles et des cellules commerciales). Ce chapitre enregistre une hausse importante de + 36 566,15 € (+ 77,30 %) liée :

- Quasi-exclusivement à l'intégration du budget annexe « Cellules Commerciales » au budget général.
- Il est à noter un retour à un niveau relativement habituel du produit des locations de salles (Centre Polyvalent et Espace Saint Maurice) avec un niveau de recettes d'environ 10 000 € constaté sur l'exercice 2022.

- **Chapitre 77 : Les produits exceptionnels**

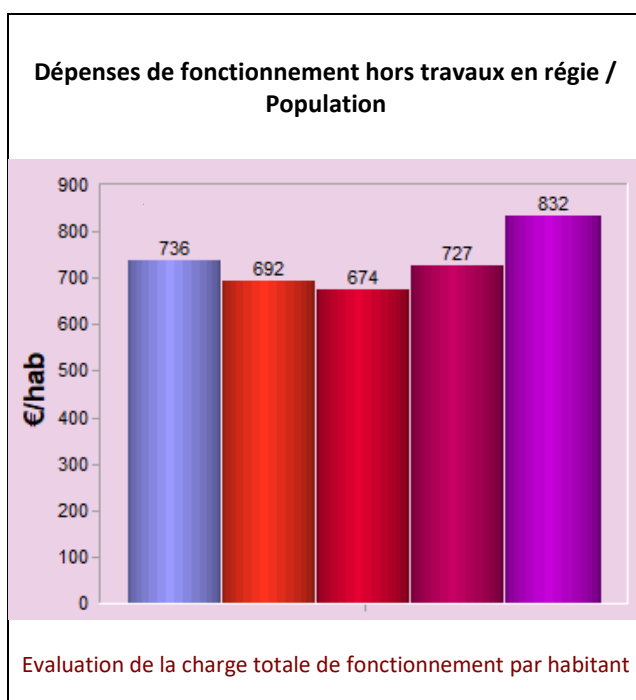
Les produits de ce chapitre correspondent aux remboursements des assurances lors de dommages constatés sur le domaine public ou privé communal. Elle comptabilise également les cessions immobilières et l'annulation des mandats de fonctionnement réalisés sur des exercices antérieurs.

Entre 2021 et 2022, une forte évolution est constatée de – 115 229,25 € (- 100 %) liée à la cession d'une parcelle de terrain, sise rue Victor Hugo, intervenue en fin d'année 2021 (pour 119 500,00 €).

- **Chapitre 042 : Les opérations d'ordre**

Ce chapitre concerne notamment la valorisation de travaux effectués en régie mais également les plus-values réalisées lors d'une cession immobilière. La baisse constatée entre 2021 et 2022 (- 4 205,61 € soit – 76,78 %) est donc directement liées aux cessions réalisées (sortie du patrimoine comptable).

2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à **1 700 899,06 €** (les opérations d'ordre sont de 21 543,48 € -> dotation aux amortissements et valeurs comptables des cessions). Par rapport à l'année 2021, l'évolution des dépenses de fonctionnement est de + 3,6 % (+ 205 847,55 €). En ne tenant compte que des opérations réelles (hors opérations d'ordre), on assiste à une hausse des dépenses plus importante (+ 12,1 % représentant + 181 417,58 €).

Légende	
■	France 2021 *
■	Réalisé 2019
■	Réalisé 2020
■	Réalisé 2021
■	Réalisé 2022

* Strate de population : 2000 – 3500 habitants

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre	Désignation	2021	2022	Evolution	%
011	Charges à caractère général	392 965,86 €	492 846,97 €	+ 99 881,11 €	+ 25,42 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	952 064,98 €	1 041 548,31 €	+ 89 483,33 €	+ 9,40 %
014	Atténuations de produits	12 682,00 €	16 291,00 €	+ 3 609,00 €	+ 28,46 %
65	Autres charges de gestion courante	114 104,88 €	103 143,19 €	- 10 961,69 €	- 9,61 %
66	Charges financières	26 120,28 €	24 472,08 €	- 1 648,20 €	- 6,31 %
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	+1 000,00 €	-
042	Opérations d'ordre	143 432,10 €	21 543,48 €	- 121 888,62 €	- 84,98 %
	TOTAL DEPENSES	1 641 370,10 €	1 700 899,06 €	+ 59 528,96 €	+ 3,63 %

• Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre correspond aux achats divers, énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel, de bâtiments, de terrain, télécommunication, assurances... etc.

Entre 2021 et 2022, une forte augmentation est constatée de + 99 881,11 € (+ 25,42 %) traduisant une reprise d'activités après deux années compliquées du fait de la crise sanitaire. Cela se traduit notamment par un retour à la normale du poste 6232 – Fêtes et Cérémonies (10 248,97 € en 2022 équivalent aux années 2017, 2018 et 2019).

Cette hausse est également marquée par 4 autres facteurs :

- L'intégration du budget annexe « Cellules Commerciales » au budget principal qui se traduit par la prise en charge par le budget de la commune des taxes foncières issues des cellules (+ 7 500 €), l'entretien des locaux (+ 1 100,00 €) et la réparation des locaux suite à sinistres (+ 5 200 €) soit un impact de + 13 800 €.
- La hausse des prix de l'énergie (électricité, gaz, fioul et carburant) dont l'impact, pour la commune est de + 20 840 €.
- Un dynamisme du service enfance et jeunesse en pleine réorganisation. Concrètement, cela se traduit une hausse de la fourniture des repas scolaires (+ 15 200 €) et des frais de formation et d'accompagnement (+ 4 660 €)
- Des charges d'entretien du patrimoine communal en hausse du fait du réaménagement de la Plaine des Sports (+ 38 200 €), d'opération de maintenance des bâtiments et équipements (+ 18 000 €).

Le travail effectué autour du numérique et des systèmes d'information tel que l'adhésion au service commun du numérique de Dijon Métropole (- 6 400 €) et la renégociation des contrats de photocopie (- 2 800 €) permet d'atténuer les augmentations ci-avant précisées.

• **Chapitre 012 : Charges de personnel**

Sur l'exercice 2022, une hausse des charges de personnel est constatée par rapport à l'exercice 2021 (+ 89 483,33 € représentant + 9,40 %).

Cette évolution s'explique par 3 facteurs essentiels :

- Des évolutions statutaires ayant un impact sur les charges de personnels et notamment :
 - Une hausse du traitement minimum passant de l'indice majoré 343 à l'indice majoré 352 (soit + 42 e brut / mois hors charges patronales) afin de prendre en compte les hausses successives du SMIC.
 - Une hausse du point d'indice de + 3,5 % (à compter du 1^{er} juillet 2022).
 - Le versement de l'indemnité inflation en début d'année.
 - Ces évolutions impactent également les agents contractuels.
- Des évolutions locales et notamment :
 - Une revalorisation du régime indemnitaire pour les agents de catégorie C.
 - Des titularisations (3 agents) ayant un impact sur les charges patronales.
- Des évolutions conjoncturelles et notamment :
 - La mise en œuvre du Compte Epargne Temps (lors de départ en retraite).
 - Une activité des services plus forte avec 3 600 heures supplémentaires en plus (par rapport à 2021) dont 3 400 heures pour le seul service enfance et jeunesse.

• **Chapitre 014 : Atténuation de produit**

Une hausse de + 3 609,00 € (+ 28,46 %) est constatée. Cette évolution provient exclusivement du fait, qu'à partir de l'année 2022, la commune est devenue contributrice au budget de Dijon Métropole (attribution de compensation négative).

Cette évolution est issue de la transformation du Grand Dijon en métropole (transfert des compétences voirie, défense contre l'incendie) mais aussi de l'adhésion de la commune, au 1^{er} janvier 2022, au service commun du numérique.

• **Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante**

Une baisse de ce chapitre est constatée sur l'année 2022 (- 10 961,69 € soit - 9,61 %).

Cette baisse s'explique d'une part par un décalage (sur 2023) de la participation communale à la création du bassin de rétention 6-8 (remboursement auprès de Dijon Métropole pour - 19 000 e environ) et, d'autre part, par le versement d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire (+ 6 650 €) pour le financement des voyages à Paris de toutes les classes.

• **Chapitre 66 : Charges financières**

Une baisse de - 6,31 %, représentant - 1 648,20 € est constatée. Elle issue de la structure de la dette communale.

• **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Une hausse de + 1 000 € est constatée. Elle provient du don effectué par la commune au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) – Action Ukraine.

• **Chapitre 042 : Opérations d'ordre**

Ce chapitre retrace les dotations aux amortissements et les opérations patrimoniales (cessions) réalisées par la commune. Une baisse importante de - 121 888,62 € (- 84,98 %) est constatée. Elle provient quasi-exclusivement des écritures patrimoniales liées aux cessions réalisées par la commune (parcelle de terrain sise rue Victor Hugo) en 2021.

3. LA SECTION INVESTISSEMENT

3.1. Les dépenses d'équipement

Sur l'année 2022, le montant des dépenses d'équipement s'élève à **354 115,92 €** contre **735 203,05 €** en 2021 soit une baisse de - 51,83 % représentant – 381 087,13 €.

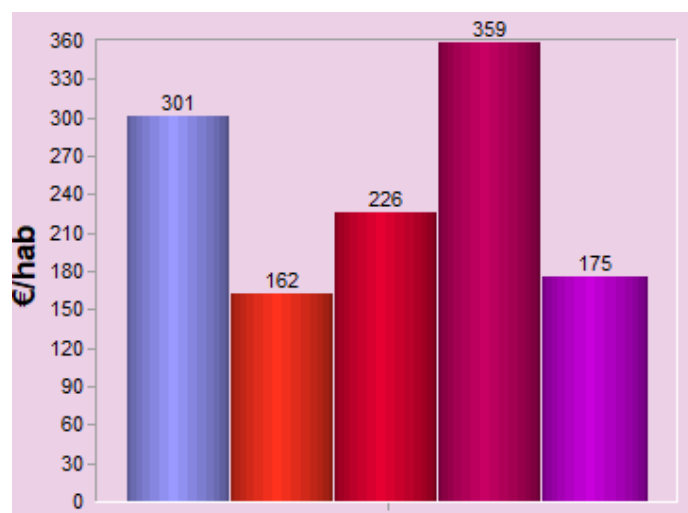
Cette baisse importante est principalement liée :

- A un niveau de dépenses réalisé en 2021 important (aménagement de la Plaine des Sports).
- Au report de la première tranche des travaux de rénovation de l'église, prévue initialement en 2022, du fait des difficultés rencontrées pour pourvoir la totalité des lots.

Les principales opérations réalisées en 2022 peuvent être synthétisées comme suit :

	Dépense en euros	%
Mairie	57 202,36 €	16,15 %
Réseau informatique	60 780,96 €	17,16 %
Groupes scolaires	107 576,76 €	30,38 %
Centre de loisirs	12 578,95 €	3,55 %
Centre Polyvalent	717,36 €	0,20 %
Espace Saint Maurice	0,00 €	0,00 %
Equipements sportifs	0,00 €	0,00 %
Médiathèque	3 490,10 €	0,99 %
Centre Technique Municipal	4 798,16 €	1,35 %
Eglise	23 977,49 €	6,77 %
Cimetière	0,00 €	0,00 %
Aménagements urbains	82 993,78 €	23,44 %
TOTAL	354 115,92 €	100,00%

Dépenses d'équipement brut / Population



Evaluation de l'effort d'équipement par habitant

Le graphique ci-contre indique le niveau des dépenses d'équipement brut par habitant.

Légende	
	France 2021 *
	Réalisé 2019
	Réalisé 2020
	Réalisé 2021
	Réalisé 2022

* Strate de population : 2000 – 3500 habitants

3.2. Les opérations financières

Sur l'année 2022, le montant des dépenses financières s'élève à **418 959,10 €** contre 135 188,14 € en 2021 soit + 209,91 % représentant + 283 770,96 €.

Ces dépenses concernent exclusivement le remboursement du capital des emprunts souscrits par la commune.

Pour mémoire, sur l'exercice 2021, un emprunt nouveau a été souscrit par la commune auprès du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne et selon les conditions suivantes :

Montant : 209 500,00 €

Durée : 15 ans

Taux d'intérêt fixe : 0,57 %

En outre, durant l'année 2021, le prêt relais souscrit auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté (270 000,00 € à taux fixe de 0,66%) a été entièrement mobilisé. Son remboursement a été effectué en 2022 dès la perception de l'ensemble des subventions attribuées pour l'aménagement de la Plaine des Sports.

En conséquence, l'augmentation constatée en 2022 provient quasi-exclusivement du remboursement du prêt relais contracté pour préfinancer les subventions accordées pour l'aménagement de la Plaine des Sports (le remboursement représente 95 % de l'augmentation constatée).

3.3. Les recettes réelles d'investissement

Sur l'année 2022, les recettes réelles (ayant fait l'objet d'un encaissement) s'élèvent à **420 640,34 €** contre 568 468,56 € en 2021 (soit - 26,00 % représentant - 147 828,22 €).

Cette diminution globale se répartit différemment selon les chapitres budgétaires :

- Dotations, fonds divers et réserves

Pour 2022, ce chapitre s'élève à 22 275,20 € contre 332 778,86 € en 2021.

La baisse importante constatée s'explique par :

- L'absence d'excédent de fonctionnement capitalisé en couverture d'un déficit d'investissement ce qui signifie l'absence de déficit d'investissement (y compris restes à réaliser) en 2021.
- **Une baisse du Fonds de Compensation de la TVA (- 55 429 €). Cette baisse provient d'une modification des comptes éligibles au remboursement de la TVA entre 2021 et 2022. En effet, sur les années 2021 et 2022 ont été réalisés les travaux d'aménagement de la Plaine des Sports, dont les dépenses (aménagement de terrain) ne sont plus éligibles au FCTVA depuis le 1^{er} janvier 2022.**

- Subventions d'investissement reçues pour + 19 615,92 € (+ 16,83 %)

Pour 2022, ce chapitre s'élève à 397 072,26 € contre 136 186,56 € en 2021 (+ 260 885,70 € soit + 191,5 %).

Cette forte hausse provient essentiellement de l'achèvement des travaux de la Plaine des Sports sur l'année 2022 (solde des paiements aux entreprises) permettant ainsi la perception du solde des subventions accordées.

- Emprunt

Sur l'année 2022, les dépenses d'équipement ont été financées sans recours à de nouveaux emprunts (autofinancement).

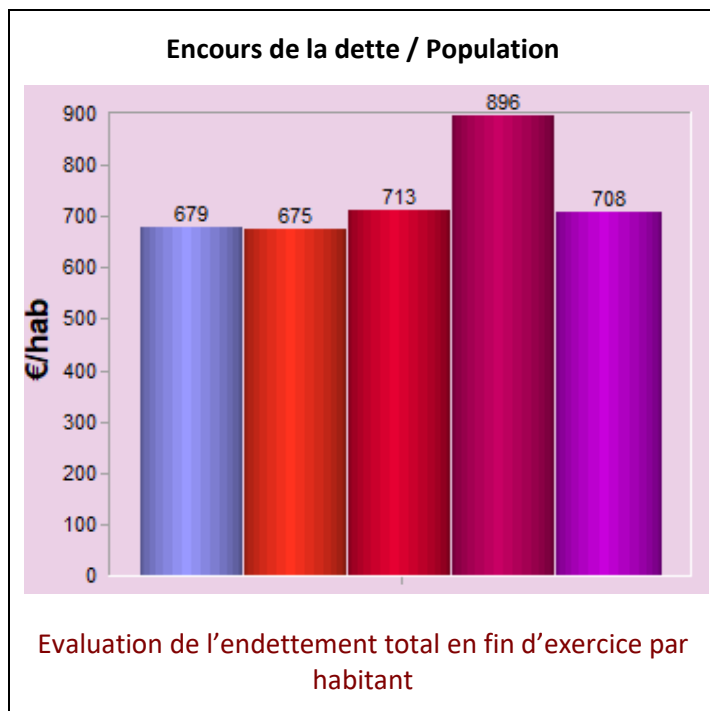
4. LA DETTE COMMUNALE

4.1. Les principaux ratios

- Données générales

Eléments de synthèse	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
La dette globale est de :	1 428 360,12 €	1 842 524,95 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	1,65 %	1,40 %	↑
Son encours par habitant est de :	708€	896 €	↓

- La dette par habitant

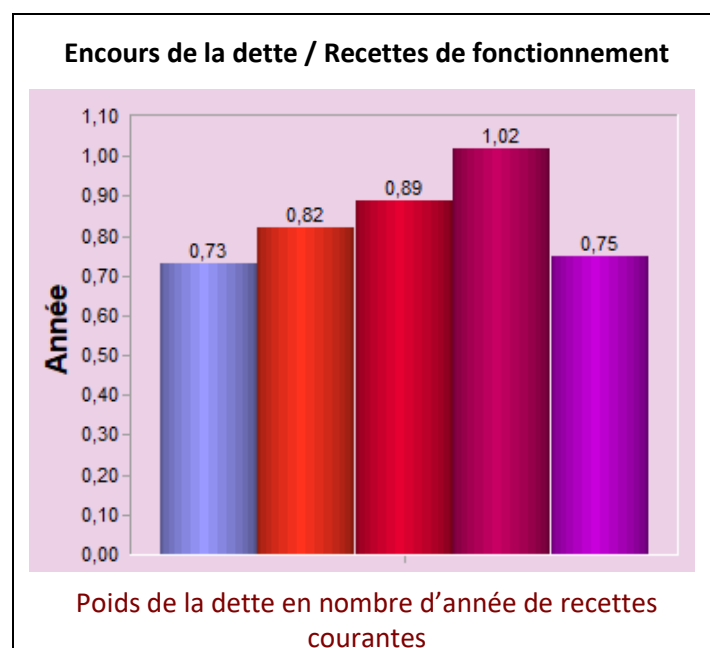


Ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la commune.

Légende	
France 2021 *	
Réalisé 2019	
Réalisé 2020	
Réalisé 2021	
Réalisé 2022	

* Strate de population : 2000 – 3500 habitants

- Le taux d'endettement



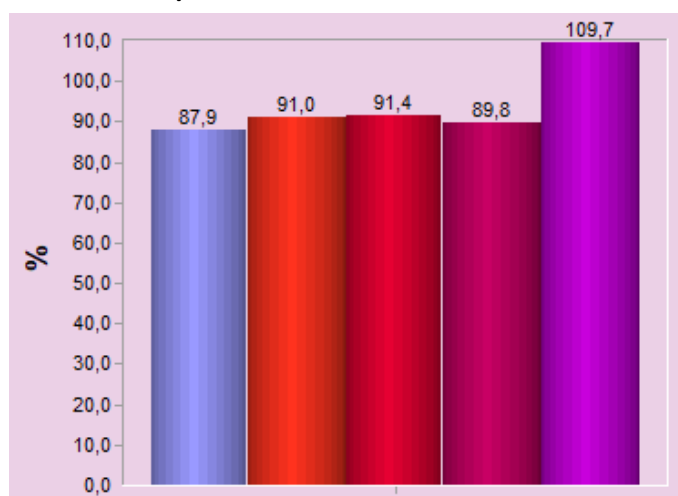
Ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement.

Légende	
France 2021 *	
Réalisé 2019	
Réalisé 2020	
Réalisé 2021	
Réalisé 2022	

* Strate de population : 2000 – 3500 habitants

- La marge d'autofinancement courant

Charges réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement



* Strate de population : 2000 – 3500 habitants

Ce ratio permet de révéler la capacité d'une collectivité du bloc communal à financer ses investissements une fois ses dépenses de fonctionnement et sa dette payées. De la sorte, il met en lumière les marges de manœuvre d'une commune ou d'un établissement intercommunal à développer son territoire sans avoir recours à l'endettement.

Si le ratio est > 100, la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes.

Légende	
■	France 2021 *
■	Réalisé 2019
■	Réalisé 2020
■	Réalisé 2021
■	Réalisé 2022

4.3. Evolution de l'encours de la dette (profil d'extinction)

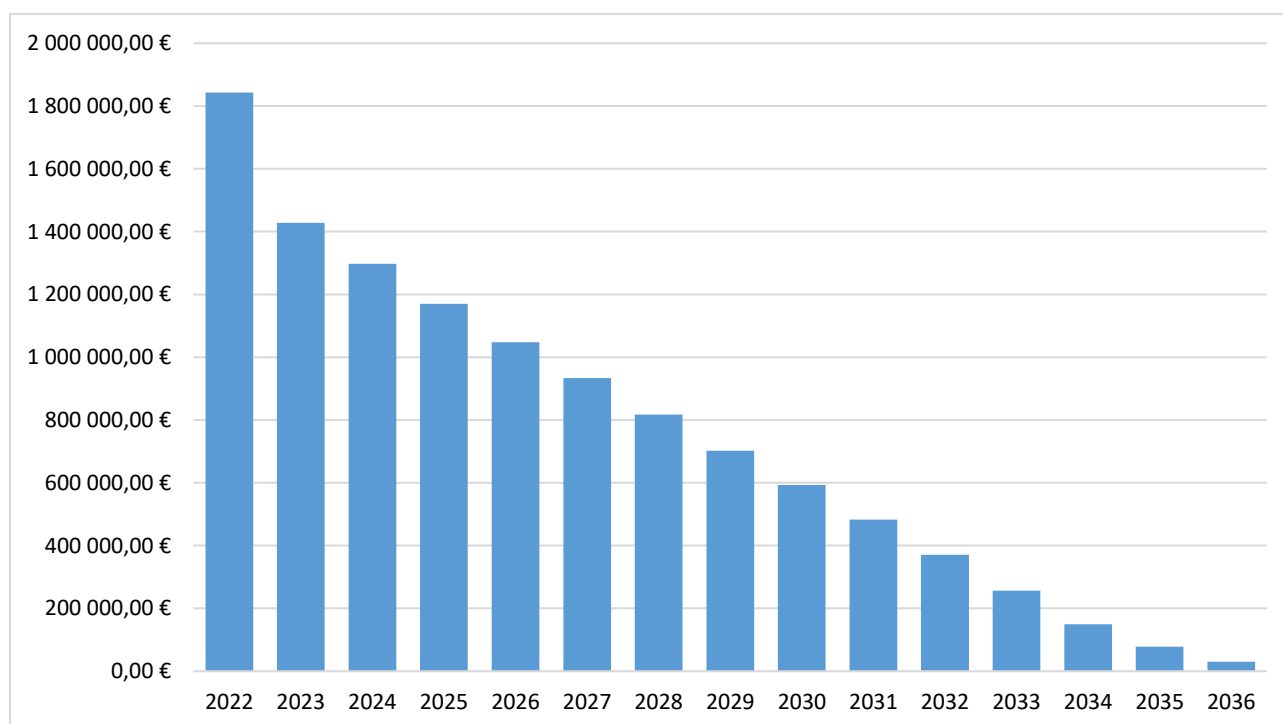


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2022	1 842 524,95 €	414 164,22 €	24 472,08 €	438 636,30 €	1 428 360,73 €
2023	1 428 360,73 €	130 653,92 €	21 599,62 €	152 253,54 €	1 297 706,81 €
2024	1 297 706,81 €	128 131,83 €	19 139,37 €	147 271,20 €	1 169 574,98 €
2025	1 169 574,98 €	121 806,33 €	16 943,82 €	138 750,15 €	1 047 768,65 €
2026	1 047 768,65 €	114 332,07 €	14 892,59 €	129 224,66 €	933 436,58 €
2027	933 436,58 €	116 211,01 €	13 013,65 €	129 224,66 €	817 225,57 €
2028	817 225,57 €	115 335,02 €	11 094,17 €	126 429,19 €	701 890,55 €
2029	701 890,55 €	108 733,74 €	9 308,98 €	118 042,72 €	593 156,81 €
2030	593 156,81 €	110 450,70 €	7 592,00 €	118 042,70 €	482 706,11 €
2031	482 706,11 €	112 204,04 €	5 838,69 €	118 042,73 €	370 502,07 €
2032	370 502,07 €	113 994,67 €	4 048,06 €	118 042,73 €	256 507,40 €
2033	256 507,40 €	106 941,36 €	2 219,27 €	109 160,63 €	149 566,04 €
2034	149 566,04 €	71 515,85 €	1 017,67 €	72 533,52 €	78 050,19 €
2035	78 050,19 €	47 494,57 €	518,71 €	48 013,28 €	30 555,62 €
2036	30 555,62 €	30 555,62 €	167,15 €	30 722,17 €	0,00 €
		1 703 492,61 €	176 305,93 €	1 879 798,54 €	